

SYNCHRONY LPP FUNDS - Synchrony LPP 40 ESG

Rapport annuel au 15 mars 2024

Table des matières

Direction du fonds et organisation	2
Information aux investisseurs	3
Utilisation du revenu net	4
Chiffres comptables	5
Inventaire et transactions	9
Notes aux états financiers	12
Rapport de performance	13
Rapport abrégé de la société d'audit	14



Quai de l'Île 17
Case postale 2251
CH-1211 Genève 2

www.bcge.ch



Rue du Maupas 2
Case postale 691
CH-1001 Lausanne

www.gerifonds.ch

Les chiffres et indications mentionnés dans ce rapport font référence à des événements passés et n'offrent aucune garantie quant aux résultats futurs.

Direction du fonds et organisation

Direction du fonds

GERIFONDS SA
Rue du Maupas 2
Case postale 691
1001 Lausanne

Conseil d'administration

Stefan BICHSEL
Président

Oren-Olivier PUDER
Vice-président

Fabrice WELSCH
Membre

Patrick BOTTERON
Membre

Simona TERRANOVA
Membre

Organe de gestion

Christian CARRON, Chief Executive Officer
Bertrand GILLABERT, Chief Financial Officer
Sandra BERCHIER, Chief Compliance Officer
Frédéric NICOLA, Chief Fund Risk & Regulatory Officer
Antonio SCORRANO, Chief Operating Officer

Banque dépositaire

Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

Société d'audit

PricewaterhouseCoopers SA
Avenue Giuseppe-Motta 50
1202 Genève

Domicile(s) de souscription et de paiement

Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne
Banque Cantonale de Genève, Genève

Gestion du fonds

GERIFONDS SA a délégué la gestion du fonds
à Banque Cantonale de Genève, Genève

Information aux investisseurs

1) Changement de société d'audit

PricewaterhouseCoopers SA, Genève, a été désignée comme société d'audit du fonds, en remplacement de KPMG SA, Genève. La nouvelle société d'audit assume cette fonction depuis le présent exercice annuel clôturant au 15 mars 2024.

2) Modification du contrat de fonds

Des modifications du contrat de fonds ont été publiées le 1^{er} juin 2023 sur la plateforme électronique www.swissfunddata.ch. Ces modifications ont porté, en particulier, sur :

- le fractionnement des parts (désormais en millième) ;
- les souscriptions et les rachats de parts (peuvent dorénavant être donnés en montant ou en nombre de parts et/ou fractions de parts) ;
- l'évaluation des placements collectifs de capitaux (introduction de la Fair Value).

Les modifications du contrat de fonds ont été approuvées par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA le 6 juillet 2023, avec entrée en vigueur au 10 du même mois. Le dispositif de la décision FINMA a été publié le 10 juillet 2023 sur la plateforme électronique www.swissfunddata.ch.

3) Distribution intermédiaire des revenus au 27 novembre 2023 pour la classe de parts I

Une partie importante des parts en circulation de la classe de parts I a été demandée au remboursement le 27 novembre 2023.

Conformément aux exigences de l'Administration fédérale des contributions AFC, une distribution intermédiaire des revenus a eu lieu pour cette classe de parts le 27 novembre 2023 (date d'exécution) et payée le 29 novembre 2023 (date de paiement).

Les montants brut et net par part ont été les suivants :

				Montant pour porteurs de parts domiciliés			
				en Suisse			à l'étranger
Classe de parts	Affidavit	Coupon	Monnaie	Brut par part	Impôt anticipé fédéral moins 35%	Net par part	Brut/Net par part
I	Non	No 15	CHF	0.483937	0.169378	0.314559	0.314559

Utilisation du revenu net au 15 mars 2024

Date Ex VNI : 19/06/2024

Date de paiement : 21/06/2024

Classe	Affidavit	Coupon n°	Monnaie	Montant pour porteurs de parts domiciliés			
				en Suisse		à l'étranger	
				Brut par part	Impôt anticipé fédéral moins 35%	Net par part	Net par part
Classe A	Non	9	CHF	0.85	0.2975	0.5525	0.5525
Classe I	Non	16	CHF	0.35	0.1225	0.2275	0.2275

Capitalisation du revenu

Capitalisation au : 15/03/2024

Classe	Affidavit	Monnaie	Montant pour porteurs de parts domiciliés en Suisse et à l'étranger	
			Rendement imposable	35% Impôt anticipé récupérable
Classe B ¹⁾	Non	CHF	0.85560	0.00000 ¹⁾
Classe J ¹⁾	Non	CHF	0.60941	0.00000 ¹⁾

¹⁾ La direction du fonds a déclaré l'impôt anticipé à l'Administration fédérale des contributions (AFC) de sorte que vous n'avez pas à soumettre de demande de remboursement de cet impôt auprès de l'AFC.

Chiffres comptables

Aperçu	Devise		16.03.23	16.03.22	16.03.21
			15.03.24	15.03.23	15.03.22
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	consolidée	CHF	51'605'650.72	45'999'677.24	45'081'787.95
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	classe A	CHF	1'624'661.67	1'478'397.19	1'506'327.48
Valeur nette d'inventaire d'une part à la fin de la période comptable	classe A	CHF	109.63	102.60	112.55
Total Expense Ratio (TER) synthétique	classe A		1.50%	1.48%	1.54%
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	classe B	CHF	49'833'371.77	43'011'612.08	41'293'424.55
Valeur nette d'inventaire d'une part à la fin de la période comptable	classe B	CHF	115.95	107.84	117.35
Total Expense Ratio (TER) synthétique	classe B		1.50%	1.48%	1.49%
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	classe I	CHF	119'815.46	1'498'850.69	2'282'035.92
Valeur nette d'inventaire d'une part à la fin de la période comptable	classe I	CHF	107.17	100.72	110.04
Total Expense Ratio (TER) synthétique	classe I		1.21%	1.19%	1.20%
			16.03.23 (Lancement 11.07.22 15.03.24 de la classe)	15.03.23	
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	classe J	CHF	27'801.82	10'817.28	
Valeur nette d'inventaire d'une part à la fin de la période comptable	classe J	CHF	116.81	108.17	
Total Expense Ratio (TER) synthétique	classe J		1.06%	1.02%	

Le TER a été calculé et est publié conformément à la directive de l'Asset Management Association Switzerland AMAS.

Compte de fortune (Valeurs vénales)	15.03.24	15.03.23
Avoirs en banque		
à vue	316'052.04	159'992.60
Valeurs mobilières		
Parts d'autres placements collectifs	51'254'439.24	45'823'604.65
Autres actifs	72'530.96	47'809.49
Fortune totale du fonds à la fin de la période comptable	51'643'022.24	46'031'406.74
Autres engagements	-37'371.52	-31'729.50
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	51'605'650.72	45'999'677.24

Evolution du nombre de parts de la classe A	Période comptable	16.03.23	16.03.22
		15.03.24	15.03.23
Position au début de la période comptable		14'410.000	13'384.000
Parts émises		880.000	2'286.000
Parts rachetées		-470.000	-1'260.000
Position à la fin de la période comptable		14'820.000	14'410.000

Evolution du nombre de parts de la classe B	Période comptable	16.03.23	16.03.22
		15.03.24	15.03.23
Position au début de la période comptable		398'839.000	351'894.000
Parts émises		67'100.000	62'358.000
Parts rachetées		-36'149.000	-15'413.000
Position à la fin de la période comptable		429'790.000	398'839.000

Evolution du nombre de parts de la classe I	Période comptable	16.03.23	16.03.22
		15.03.24	15.03.23
Position au début de la période comptable		14'881.000	20'738.000
Parts émises		0.000	19.000
Parts rachetées		-13'763.000	-5'876.000
Position à la fin de la période comptable		1'118.000	14'881.000

Evolution du nombre de parts de la classe J	Période comptable	16.03.23	16.03.22
		15.03.24	15.03.23
Position au début de la période comptable/ à l'émission		100.000	100.000
Parts émises		138.000	0.000
Position à la fin de la période comptable		238.000	100.000

Variation de la fortune nette du fonds		
Fortune nette du fonds au début de la période comptable	45'999'677.24	45'081'787.95
Distribution prévue lors de la dernière clôture annuelle	-22'015.35	-25'893.00
Distribution intermédiaire des revenus	-3'952.31	0.00
Solde des mouvements de parts	2'053'701.76	4'763'244.16
Résultat total	3'578'239.38	-3'819'461.87
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	51'605'650.72	45'999'677.24

Compte de résultat	Période comptable	16.03.23	16.03.22
		15.03.24	15.03.23
Revenus			
Revenus des avoirs en banque			
à vue		2'116.04	258.65
Intérêts négatifs		0.00	-3'421.29
Revenus des valeurs mobilières			
Parts d'autres placements collectifs		384'282.71	303'383.61
Rétrocessions sur fonds de placement		0.00	108.27
Participation des souscripteurs aux revenus nets courus		-7'911.19	-14'962.64
Total des revenus		378'487.56	285'366.60
Charges			
Intérêts passifs		-24.27	-95.11
Bonifications réglementaires			
Commission forfaitaire de gestion		-431'392.77	-403'934.05
Autres charges		-3'229.20	0.00
Participation des porteurs de parts sortants aux revenus nets courus		9'873.48	4'504.73
Total des charges		-424'772.76	-399'524.43
Résultat net avant ajustements		-46'285.20	-114'157.83
Ajustements fiscaux *		430'567.91	417'541.44
Résultat net		384'282.71	303'383.61
Gains et pertes de capital réalisés		152'003.33	-2'347'460.75
Résultat réalisé		536'286.04	-2'044'077.14
Variation des gains et pertes de capital non réalisés		3'041'953.34	-1'775'384.73
Résultat total		3'578'239.38	-3'819'461.87

* Selon une communication de l'Administration fédérale des contributions

	Période comptable	16.03.23	16.03.22
Utilisation du résultat de la classe A		15.03.24	15.03.23
Résultat net		12'339.83	9'680.51
Report de l'année précédente		599.51	285.50
Résultat disponible pour être réparti		12'939.34	9'966.01
Résultat prévu pour être distribué aux investisseurs		12'597.00	9'366.50
Report à compte nouveau		342.34	599.51
Total		12'939.34	9'966.01

	Période comptable	16.03.23	16.03.22
Utilisation du résultat de la classe B		15.03.24	15.03.23
Résultat net		367'727.27	280'994.49
Résultat disponible pour être réparti		367'727.27	280'994.49
Revenus thésaurisés (non distribués)		367'727.27	280'994.49
Total		367'727.27	280'994.49

	Période comptable	16.03.23	16.03.22
Utilisation du résultat de la classe I		15.03.24	15.03.23
Résultat net		4'070.57	12'670.69
Report de l'année précédente		311.55	289.71
Résultat disponible pour être réparti		4'382.12	12'960.40
Distribution intermédiaire des revenus		3'952.31	0.00
Résultat prévu pour être distribué aux investisseurs		391.30	12'648.85
Report à compte nouveau		38.51	311.55
Total		4'382.12	12'960.40

	Période comptable	16.03.23	16.03.22
Utilisation du résultat de la classe J		15.03.24	15.03.23
Résultat net		145.04	37.92
Résultat disponible pour être réparti		145.04	37.92
Revenus thésaurisés (non distribués)		145.04	37.92
Total		145.04	37.92

Inventaire et transactions

Inventaire de la fortune du fonds à la fin de la période comptable

ISIN	Désignation	Nombre/Nominal	Monnaie	Cours	Valeur vénale	en %
------	-------------	----------------	---------	-------	---------------	------

Valeurs mobilières non cotées en bourse

Parts d'autres placements collectifs					51'254'439.24	99.25
--------------------------------------	--	--	--	--	---------------	-------

CH0026517240	SYNCHRONY LPP FUNDS - Synchrony LPP Bonds -I-	59'500	CHF	88.83	5'285'385.00	10.23
CH0033837847	SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony Small & Mid Caps CH -I-	6'500	CHF	145.22	943'930.00	1.83
CH0181476414	SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony All Caps -M-	29'000	CHF	92.76	2'690'040.00	5.21
CH0336870537	Synchrony Swiss Real Estate Economy Fund of Funds -M-	21'750	CHF	118.90	2'586'075.00	5.01
CH0556410337	SSCA (CH) Bond Fund Sustainable Global Aggregate -GTH1 CHF-	94'000	CHF	82.5842	7'762'914.80	15.03
CH1140340683	SSCA (CH) Index Bond Fund Total Market AAA-BBB Resp -FA CHF-	91'000	CHF	93.5089	8'509'309.90	16.48
CH1181734430	SMF - Synchrony Optimised SPI ESG Weighted -I-	17'500	CHF	154.27	2'699'725.00	5.23
CH1238288042	SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony Swiss Equity -I-	25'500	CHF	101.41	2'585'955.00	5.01
Suisse					33'063'334.70	64.03

FR0011525534	LBPAM Funds SICAV - Tocqueville Croissance Euro -I-	224	EUR	5'713.28	1'231'335.25	2.38
France					1'231'335.25	2.38

IE00BF1T6T10	Brown Advisory US Sustainable Growth Fund USD -B-	210'000	USD	27.37	5'078'955.11	9.83
Irlande					5'078'955.11	9.83

LU0384410279	Vontobel Fund - mtX Sustainable Asian Leaders (Ex-Japan) -I-	6'500	USD	415.94	2'389'044.98	4.63
LU0851563733	SYNCHRONY (LU) FUNDS - Synchrony (LU) World Bonds (CHF) -I-	35'750	CHF	96.73	3'458'097.50	6.70
LU1111703390	JSS Sustainable Equity - Global Thematic -I USD-	12'225	USD	136.69	1'476'610.30	2.86
LU1162219346	SYNCHRONY (LU) FUNDS - Synchrony (LU) Liquoptimum (CHF) -I- Cap.	1'500	CHF	97.78	146'670.00	0.28
LU1203833881	Mirabaud SICAV-Sustainable Global Focus Classe -I- Cap. EUR	11'250	EUR	294.31	3'185'666.62	6.17
LU2052475725	Mandarine Social Leaders -I- Cap.	108	EUR	11'786.15	1'224'724.78	2.37
Luxembourg					11'880'814.18	23.01

Inventaire résumé				Valeur vénale	en %
-------------------	--	--	--	---------------	------

Avoirs en banque à vue				316'052.04	0.61
Parts d'autres placements collectifs				51'254'439.24	99.25
Autres actifs				72'530.96	0.14
Fortune totale du fonds à la fin de la période comptable				51'643'022.24	100.00
Autres engagements				-37'371.52	
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable				51'605'650.72	

Cours de change	EUR	1 = CHF 0.96215
	GBP	1 = CHF 1.1257
	USD	1 = CHF 0.88365

Risques sur instruments financiers dérivés selon l'approche Commitment I

Engagement du fonds	% de la fortune nette	Montant
Total des positions augmentant l'engagement	0%	0.00
Total des positions réduisant l'engagement	0%	0.00
Informations supplémentaires et opérations hors-bilan		
Valeurs mobilières prêtées à la date du bilan		0.00
Valeurs mobilières mises en pension à la date du bilan		0.00
Montant du compte prévu pour être réinvesti		367'872.31
Type et montant des sûretés acceptées		
Aucune sûreté acceptée		0.00
Contreparties pour les opérations over-the-counter (OTC)		
Aucune		

Liste des transactions pendant la période comptable

ISIN	Désignation	Achats 1)	Ventes 2)
------	-------------	-----------	-----------

Positions ouvertes à la fin de la période comptable

Parts d'autres placements collectifs

CH0026517240	SYNCHRONY LPP FUNDS - Synchrony LPP Bonds -I-	13'500	9'000
CH0033837847	SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony Small & Mid Caps CH -I-	3'500	11'000
CH0181476414	SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony All Caps -M-	15'000	1'250
CH0336870537	Synchrony Swiss Real Estate Economy Fund of Funds -M-	1'250	1'250
CH0556410337	SSCA (CH) Bond Fund Sustainable Global Aggregate -GTH1 CHF-	13'500	7'500
CH1140340683	SSCA (CH) Index Bond Fund Total Market AAA-BBB Resp -FA CHF-	8'500	4'000
CH1181734430	SMF - Synchrony Optimised SPI ESG Weighted -I-	3'750	1'750
CH1238288042	SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony Swiss Equity -I-	25'500	0
FR0011525534	LBPAM Funds SICAV - Tocqueville Croissance Euro -I-	24	10
IE00BF1T6T10	Brown Advisory US Sustainable Growth Fund USD -B-	12'500	60'000
LU0384410279	Vontobel Fund - mtX Sustainable Asian Leaders (Ex-Japan) -I-	1'000	0
LU0851563733	SYNCHRONY (LU) FUNDS - Synchrony (LU) World Bonds (CHF) -I-	2'750	0
LU1111703390	JSS Sustainable Equity - Global Thematic -I USD-	925	500
LU1162219346	SYNCHRONY (LU) FUNDS - Synchrony (LU) Liquoptimum (CHF) -I- Cap.	0	1'000
LU1203833881	Mirabaud SICAV-Sustainable Global Focus Classe -I- Cap. EUR	1'750	1'000
LU2052475725	Mandarine Social Leaders -I- Cap.	13	5

Positions fermées en cours de période comptable

Parts d'autres placements collectifs

CH0004015290	SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony Swiss Equity -A-	4'000	28'250
--------------	---	-------	--------

1) Les achats englobent entre autres les transactions suivantes: achats / titres gratuits / conversions / changements de raisons sociales / splits / dividendes en actions/en espèces / répartitions des titres / transferts / échanges entre sociétés / distributions droits de souscription et d'options

2) Les ventes englobent entre autres les transactions suivantes: ventes / tirages au sort / sorties après échéance / exercices de droits de souscription et d'options / conversions / reverse-splits / remboursements / transferts / échanges entre sociétés

Notes aux états financiers

Commissions

SYNCHRONY LPP FUNDS – Synchrony LPP 40 ESG	Commission de gestion forfaitaire annuelle appliquée à la charge de la fortune du fonds	Commission d'émission en faveur des promoteurs de vente
Classe A	1.10%*	Max. 2.50%
Classe B	1.10%*	
Classe I	0.80%*	
Classe J	0.60%*	

* En cas d'investissement dans des fonds cibles liés (tels que définis dans le contrat de fonds), la direction du fonds peut décider de prélever une commission de gestion forfaitaire réduite. Dans un tel cas, le taux annuel appliqué pour cette commission sera alors inférieur à celui indiqué dans le tableau ci-dessus.

Dans les limites du contrat de fonds, la direction du fonds et ses mandataires peuvent payer des rétrocessions pour indemniser les activités de promotion de la vente. Ils n'accordent aucun rabais pour réduire les frais et coûts revenant aux investisseurs et imputés au fonds.

La direction du fonds n'a pas conclu de Soft Commission Agreements.

Le taux maximum de la commission de gestion des fonds cibles dans lesquels le fonds peut investir est de 3%.

Calcul et évaluation de la valeur nette d'inventaire

La valeur nette d'inventaire d'une part d'une classe du fonds est déterminée à la fin de l'exercice comptable et chaque jour où des parts sont émises ou rachetées. Les jours où les bourses ou marchés des principaux pays de placement du fonds sont fermés (par exemple, jours bancaires et boursiers fériés), il n'est pas effectué de calcul.

La valeur nette d'inventaire d'une part d'une classe du fonds peut également être déterminée à des dates auxquelles des parts ne sont pas émises ou rachetées, à des fins de calculs et mesures de la performance ou de calculs de commissions exclusivement. Elle ne peut en aucun cas servir de base à des ordres de souscription ou de rachat de parts.

Les placements négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public doivent être évalués selon les cours actuels payés sur le marché principal. Les autres placements ou les placements pour lesquels aucun cours du jour n'est disponible doivent être évalués au prix qui pourrait en être obtenu s'ils étaient vendus avec soin au moment de l'évaluation. Pour déterminer la valeur vénale, la direction du fonds utilise dans ce cas des modèles et des principes d'évaluation appropriés et reconnus dans la pratique.

Les placements collectifs de capitaux sont évalués à leur prix de rachat ou à leur valeur nette d'inventaire. S'ils sont négociés régulièrement en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public, la direction du fonds peut les évaluer selon le paragraphe ci-dessus. Si une valeur nette d'inventaire n'est pas disponible ou disponible uniquement sur une base estimative, la direction du fonds évalue cette valeur au prix probable réalisable avec diligence au moment de l'évaluation en utilisant des modèles et des principes d'évaluation appropriés et reconnus dans la pratique (Fair Value). Elle peut se baser sur des données fournies par les dépositaires, administrateurs ou gestionnaires des fonds cibles.

Les avoirs en banque sont évalués à hauteur du montant de la créance plus les intérêts courus. En cas de changements notables des conditions du marché ou de la solvabilité, la base d'évaluation des avoirs en banque à terme est adaptée aux nouvelles circonstances.

La valeur nette d'inventaire d'une part d'une classe du fonds résulte de la quote-part de la valeur vénale de la fortune du fonds attribuable à la classe en question, réduite d'éventuels engagements attribuables à cette classe, divisée par le nombre de parts en circulation de cette même classe. La valeur nette d'inventaire est arrondie à deux décimales.

Rapport de performance

		2021	2022	2023	2024 au 15 mars
Performance :					
– Classe A (lancée le 10.12.14)	%	8.75	-18.83	6.29	3.82
– Classe B (lancée le 07.02.07)	%	8.75	-18.84	6.29	3.81
– Classe I (lancée le 26.08.09)	%	9.06	-18.61	6.56	3.88
– Classe J (lancée le 11.07.22)	%	-	-5.07	6.75	3.90
Performance de l'indice de référence :					
Pictet LPP 2000 - 40©	%	7.07	-14.80	7.10	3.75

Notes

1. La performance a été calculée et est publiée conformément à la directive de l'Asset Management Association Switzerland AMAS.
2. Les chiffres figurant dans le tableau ci-dessus sont calculés sur une base annuelle sauf pour l'année de lancement (le début de la période est indiqué dans ledit tableau) et pour l'année de clôture (la fin de la période correspond à la date du présent rapport).
3. La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission ou du rachat des parts.

Rapport abrégé de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs

à l'attention du Conseil d'administration de la direction de fonds Gérifonds SA, Lausanne

Rapport abrégé sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de placement SYNCHRONY LPP FUNDS avec les compartiments :

- Synchrony LPP 25
- Synchrony LPP 40
- Synchrony LPP 40 ESG
- Synchrony LPP 80
- Synchrony LPP Bonds

– comprenant le compte de fortune au 15 mars 2024, le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date, les indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts ainsi que les informations supplémentaires selon l'art. 89, al. 1, let. b–h de la loi suisse sur les placements collectifs (LPCC).

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat de fonds et au prospectus.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants du fonds de placement ainsi que de la direction de fonds, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du Conseil d'administration de la direction de fonds relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration de la direction de fonds est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat de fonds et au prospectus. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou dans leur ensemble, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit conforme à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne de la direction de fonds pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds de placement.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil d'administration de la direction de fonds, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers SA

Jean-Sébastien Lassonde
Expert-réviseur agréé
Auditeur responsable

Francis Brisson

Genève, 10 juillet 2024

Annexe:

Comptes annuels comprenant le compte de fortune au 15 mars 2024, le compte de résultat pour l'exercice arrêté à cette date, des indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts, ainsi que les informations supplémentaires selon l'art. 89, al. 1, let. b–h de la loi suisse sur les placements collectifs (LPCC)